

MICHELLE PERROT, HISTORIENNE

**«C'EST UNE RECONNAISSANCE OFFICIELLE ET SOLENNELLE  
DU DROIT DES FEMMES À DISPOSER DE LEUR CORPS»**

*Libération, mardi 5 mars*

«L'IVG dans la Constitution, c'est absolument historique ! Cela va garantir la "liberté" de la femme d'avoir recours à une interruption volontaire de grossesse, j'aurais préféré que ce soit le "droit" qui soit garanti, mais cela reste une victoire issue du long combat des femmes. Dans les années 70, quand nous nous battions pour la légalisation de l'avortement, jamais nous n'aurions imaginé cela possible. En regardant en arrière en ce jour qui fera date, on est un peu sidérées quand on sait le vécu des femmes d'avant la loi Veil, la constitutionnalisation donne l'impression d'un aboutissement. Mais quand la loi Veil a été votée, cela n'avait rien d'évident, il a fallu que ça rentre dans les moeurs, que les médecins s'habituent, que tout un tas de choses se mettent en place. Maintenant que c'est inscrit dans la Constitution, cela paraît une victoire facile mais pas du tout... Cela donne un relief historique à ces années de combat. Et cela me rend heureuse. Quand on se souvient de la virulence des opposants à la loi Veil à l'époque, on ne peut être qu'étonné de l'unanimité autour de la constitutionnalisation. Le vote du Sénat en particulier qui a toujours été une chambre conservatrice notamment pour ce qui concerne le rôle des sexes et la situation des femmes. Alors évidemment, pourquoi ça change ? C'est aussi parce qu'il y a plus de femmes sénatrices même si cette chambre n'est toujours pas paritaire. Ce qui montre aussi la nécessité d'avoir plus de femmes dans les lieux de pouvoir.»

«Nous vivons une reconnaissance officielle et solennelle du droit des femmes à disposer de leur corps. Evidemment cette inscription de l'IVG dans la Constitution ne règle pas tout, on sait bien qu'entre le droit et le fait réel, il y a toujours une distance mais c'est toujours une sécurité de pouvoir s'appuyer sur le droit, encore plus sur un principe constitutionnel. Il est encore supérieur parce qu'il s'affirme comme principe fondamental pour l'ensemble de tous les citoyens. C'est très fort. C'est une étape clé de la longue conquête des droits des femmes.»